



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 208 Date de création 01 May 1987 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: Kaomat, Kao-Tex 1000 Products, Kao-Tex 1500 Products

b - Identification du produit

PRODUIT A BASE DE FILAMENT CONTINU

c - Utilisation du produit

Isolant moyenne et haute température thermique et protection feu

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

En cas d'urgence

La poussière et les fumées de calcination du surfaçage (n-butylamine) émises par ce produit peuvent aggraver les affections chroniques préexistantes telles que bronchite, emphysème et asthme.

c - Effets chroniques

Aucune incidence d'excès de d'affections pulmonaires n'a été observée dans les études sur les salariés exposés. Chez l'animal les études en laboratoire long terme à des doses plusieurs centaines de fois supérieures aux expositions professionnelles habituelles ont identifiés la présence de fibrose, de cancer du poumon et des mésothéliomes chez le rat et le hamster. Les fibres utilisées dans ces études ont été dimensionnées afin de maximiser leur respirabilité chez les rongeurs.

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPONENTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Filament de fibre de verre	65997-17-3	93 - 100
Eléments de formage	NONE	0 - 7

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

Voies gastro-intestinales

Non applicable

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Éviter de générer de la poussière. Fournir des équipements de protection respiratoire si nécessaire (Voir section 8). Suivre les procédures habituelles de nettoyage. Lorsque cela est possible utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA pour éliminer les déchets. S'il est nécessaire de balayer utiliser un agent antipoussière et placer les déchets dans un conteneur fermé. Éviter de mettre en oeuvre des procédures pouvant contaminer l'eau.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Suivre toutes les mesures de précautions mentionnées sur la FDS et l'étiquetage.

b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDÉE PAR LE FABRICANT
Filament continu de verre	Non établi	1 f/cc, 5 mg/m3	1 f/cc

AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

b - Mesures techniques

Utiliser des moyens techniques de contrôle des émissions tel que la ventilation et les équipements de collect de la poussière afin de maintenir les niveaux aussi bas que techniquement possible.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Porter une combinaison complète, des gants, une protection de la tête et des lunettes.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Quand il n'est pas possible par des mesures techniques de réduire la concentration en fibres et en poussières dans l'ambiance de travail en-dessous du niveau d'exposition permmissible (PEL) ou en-dessous du niveau d'exposition recommandé (REG), les salariés sont encouragés à mettre en oeuvre de bonne pratiques combinées avec l'utilisation avec une protection respiratoire. Avant de fournir des masques aux salariés - en particulier les masques à pression négative - l'employeur doit:

- 1) au préalable évaluer la concentration en poussière en utilisant des méthodes analytiques approuvées par le NIOSH et sélectionner le type de protection respiratoire en fonction du résultat des mesures obtenu.
 - 2) Faire examiner les salariés par le médecin du travail afin de déterminer s'ils sont aptes à porter cette protection respiratoire.
 - 3) Mettre en place une formation sur la bonne utilisation des protections respiratoires.
- Utiliser des masques approuvés par le NIOSH/MSHA en conformité avec les standards 29 CFR 1910.134 et 29CFR1926.103 de l'OSHA pour les dangers particuliers ou les concentrations dans l'air ambiant au travail.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Fibres blanches ou brunes sans odeur liées sous forme de torons
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non soluble dans l'eau
Gravité spécifique	2.4 - 2.7
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acide fluorhydrique, acide phosphorique, bases alcalines fortes

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Les produits de combustion initiale sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et l'eau. Une petite quantité de n-butylamine peut être libérée du traitement de surface et des apprêts présents sur les fibres.

11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

b - Toxicité aigue

left blank intentionally

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

En juin 1987, le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classé le filament continu de fibre de verre comme étant inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (groupe 3). Les données provenant d'études chez l'homme mais aussi chez l'animal ont été évaluées par le CIRC comme étant insuffisantes pour qualifier le filament continu de fibre de verre comme matériau cancérogène possible, probable ou confirmé.

Le n-butylamine peut entraîner une irritation des yeux et des voies respiratoires, une excitabilité suivie d'une dépression ainsi qu'un œdème pulmonaire chez les animaux de laboratoire. Une concentration de vapeur de n-butylamine dans l'air d'environ 5 ppm devient irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Des expositions plus graves provoquent une rougeur anormale et une desquamation de la peau accompagnées d'une sensation de brûlure et de démangeaison.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Le CIRC a déterminé que la laine de verre isolante, le filament continu de fibre de verre, la laine de roche (minérale) et la laine de laitier ne peuvent être classés quant à leur cancérogénicité pour l'homme (groupe 3).

12 - Informations écologiques

Aucun effet d'écotoxicité n'a été signalé pour ces produits.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun renseignement disponible pour le produit.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales.

Méthode d'élimination: Mise en centre de stockage de déchets. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre incomplète, imprécise, ou inappropriée, l'information de bonne gestion du déchet donnée dans cette FDS.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Ce n'est pas un produit concerné par SIMDUT.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

left blank intentionally

Elimination après usage

left blank intentionally

Evaluation de danger SIMD

HMIS santé effet aigu: 0

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur en fonction de l'utilisation

Danger inhabituel NFPA: Aucun

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.